



DEBRASEL CHEMICAL

Avenue Ampère - Z.I - B.P. 13 - 30600 VAUVERT - Tél. (33) 04.66.88.23.65 - Fax (33) 04.66.88.48.79
S.A. au capital de 267 548 € - RCS NIMES B 315 985 812 - Identification intracommunautaire : FR 19 315 985 812 -

Vauvert, le 25.10.2008

Messieurs,

Le nouveau règlement **REACH**, relatif aux produits chimiques, est entré en vigueur le 1er juin 2007, vous vous posez donc légitimement la question de l'impact de ce texte sur votre activité. **REACH concerne au premier chef l'industrie chimique européenne et les importateurs de produits chimiques de pays tiers à l'Union** : c'est en effet le fabricant (ou l'importateur) de la substance que DEBRASEL CHEMICAL utilise qui devra dans un premier temps, se faire pré-enregistrer comme tel, puis, suivant un calendrier estimé, soumettre aux autorités compétentes un dossier complet d'enregistrement sur le produit, analysant ses risques pour les utilisateurs par rapport à l'usage qu'ils en font.

La phase de soumission des dossiers de pré-enregistrement a débuté le 1er juin 2008 et s'achèvera le 1er décembre 2008.

Les producteurs ou importateurs n'entrant pas dans cette démarche devront cesser de commercialiser les substances concernées en Europe.

Pour vous, en tant qu'utilisateur, l'enjeu principal est donc de vous assurer qu'à terme, les fournisseurs avec lesquels vous travaillez seront toujours à même de vous approvisionner.

DEBRASEL CHEMICAL, fabricant de mastic spéciaux, suit depuis l'origine les discussions autour de REACH et travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs pour s'assurer de la prise en compte de vos intérêts.

Afin d'assurer la plus grande transparence dans les relations avec ses clients, DEBRASEL CHEMICAL a décidé d'utiliser le questionnaire de référence concernant la communication standard le long de la filière.

Vous trouverez ce document en annexe de cette présente lettre.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous prions de croire, Messieurs, en nos respectueuses salutations.

F. CACHIA

Déclaration d'intention pour la mise en œuvre de REACH

Vous pouvez avoir différentes réponses pour différents « produits » (qui peuvent être des substances, des préparations ou des articles selon la terminologie REACH) et vous pouvez envoyer une fiche séparée pour chaque catégorie de produits. Veuillez cocher les cases correspondantes pour les produits couverts par cette fiche :

Substances

Préparations

Articles

1. Nous (en tant que fournisseur) confirmons que nous comprenons les engagements que nous devons remplir dans le cadre de REACH.

Oui

Non

2. Dans le cas où notre société est située en dehors de l'EU/EEA, nous nous assurerons que vous, qui êtes notre client, n'avez pas besoin d'agir en tant qu'importateur dans le cadre de REACH, par exemple en nommant un représentant exclusif. Nous répondons aux questions 3 à 8 au nom de notre importateur/ représentant exclusif.

Oui

Non

PAS CONCERNE

3. Notre intention est que toutes les substances dans les produits que nous vous fournissons, nécessitant un enregistrement, soient pré-enregistrées par nous ou un acteur en amont de notre chaîne d'approvisionnement.

Oui

Non

4. Nous vous confirmons, ou avons validé avec les acteurs de notre chaîne d'approvisionnement, que l'intention est bien d'enregistrer, pour vos utilisations, les substances qu'ils/nous ont/avons pré-enregistrées.

Oui

Non

5. Avant le 30 novembre 2008, nous vous enverrons une liste de tous nos « produits » qui contiennent des substances qui se trouveront probablement dans la « liste candidate » .

Oui

Non

Non concerné

6. Nous vous enverrons une liste de tous les « produits » qui contiennent des substances mentionnées sur la « liste candidate » moins de 45 jours après sa publication, ou nous vous confirmerons qu'il n'y en a aucune .

Oui

Non

7. Nous aurons des échanges avec vous et nos fournisseurs concernant les mesures de sécurité et de gestion des risques (RMM) pour les substances et les préparations que nous vous fournissons.

Oui

Non

Non concerné

Commentaires supplémentaires (utiliser une autre feuille si nécessaire)

.....

¹ : Les informations contenues dans cette lettre ne constituent pas une obligation légale mais une recommandation. Ces informations constituant l'état de l'art en la matière au moment de la rédaction du présent document, aucune recherche de responsabilité ne peut être mise en œuvre à l'encontre du rédacteur en cas de troubles, dommages causés, ..., lors de l'utilisation du présent document.